Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20180208-ARSP2018039-AR

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/02/2018

centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

Arrêté n°2018-039 du 8 février 2018
portant composition du jury des commissions de sélections professionnelles du 13 février 2018

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la convention entre le Centre de gestion et le Conseil Départemental de l'Eure,

Vu l'arrêté n°2018-008 du 8 janvier 2018 portant ouverture des sélections professionnelles d'intégration au grade de rédacteur ,

Vu l'arrêté n°2018-009 du 8 janvier 2018 portant ouverture des sélections professionnelles d'intégration au grade de moniteur éducateur et intervenant familial,

ARRETE

Article 1er : La commission de sélections professionnelles d'intégration ouvertes par arrêtés du 8 janvier 2018 est ainsi constituée :

- Mme Duong, personne désignée par le président du Centre de Gestion, Président de la commission
- Mme Iasci, personnalité qualifiée désignée par le président du centre de gestion
- Mme Darde, fonctionnaire représentant la collectivité

Article 2 : La Directrice du Centre de Gestion de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département de l'Eure.

Article 3 : Le Président du Centre de Gestion de l'Eure :
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois, à compter de l'affichage.

Fait à Evreux, le 8 février 2018.

Le président

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. Département de L'EURE

Pascal LEHONGRE

Affiché dans la commune/établissement le :
Publié sur le site internet de
la commune/établissement le :

Affiché au CDG le :